

CONDITION GENERALES DU SERVICE « NEOBE BACKUP »

1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales (ci-après désignées par « *Conditions Générales* » ou « *CG* ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société NEOBE (ci-après désigné par « *Neobe* » ou « *le Prestataire* ») fournit au Client son service de stockage de fichiers informatiques « Neobe Backup » (ci-après désigné par « *le Service* ») accessible sur son site Internet www.neobe.com.

Le Service est édité et exploité par la société Neobe, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.600 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447 539 602, dont le siège social est situé 111 avenue Victor Hugo – 75784 Paris Cedex 16.

Neobe est une société de services informatiques spécialisée dans la fourniture de services permettant notamment d'effectuer des sauvegardes à distance de fichiers, de manière chiffrée et de les stocker sur les serveurs de Neobe. Les serveurs de Neobe sont hébergés dans deux centres d'hébergement situés en Ile-de-France.

Vous pouvez prendre contact avec Neobe soit en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@neobe.com soit par télécopie au + 33 (0) 1 82 83 64 56.

2. DEFINITIONS

- « **Abonné** »/« **Client** » : désigne toute personne physique ou morale ayant souhaité souscrire au Service et signé un bon de commande en ligne.
- « **Bande passante** » : désigne la capacité de transmission de données entre le serveur Neobe et le Poste de Travail ou le serveur du Client. sur le réseau Internet, généralement spécifiée en nombre de bits par seconde et dont le niveau est déterminée par le fournisseur d'hébergement du serveur Neobe.
- « **Trafic** » : désigne la quantité de données effectivement transmises entre le serveur Neobe et le Poste de Travail ou le serveur du Client.
- « **Bon de commande** » : désigne le bon de commande accessible en ligne sur le site Internet www.neobe.com.
- « **Chiffrement** » (aussi appelé cryptage): désigne le procédé grâce auquel il est possible de rendre la compréhension d'un fichier informatique impossible à toute personne ne disposant pas de la clé de (dé)chiffrement de 256 bits pour la version PC et 256 bits pour la version MAC OS X, proposé par Neobe.
- « **code PIN de cryptage** » désigne le paramètre utilisé en entrée d'une opération cryptographique (chiffrement et déchiffrement). Est aussi appelé Clé de (dé)chiffrement ou « Clé (dé)cryptage ».

- « **Formulaire d'inscription** » : désigne le formulaire d'inscription au Service Neobe Backup accessible en ligne sur le site Internet www.neobe.com.
- « **Identifiant** » : désigne le couple nom de compte ou d'utilisateur / mot de passe permettant au Client de s'identifier sur les serveurs de stockage de Neobe.
- « **Logiciel Neobe Backup** » : désigne le logiciel (dit Client, installé sous Windows) propriété de Neobe et mis à la disposition du Client afin de lui permettre notamment de : (i) sauvegarder ses fichiers de manière chiffrée, (ii) les mettre à jour régulièrement, (iii) les stocker sur les serveurs de Neobe, (iv) d'y accéder et (v) les restaurer si besoin est.
- « **Neobe Backup** » : désigne le service de sauvegarde à distance édité, exploité et fournit par Neobe.
- « **Pack** » : ensemble des services fournis par la société Neobe dont la liste et la description sont disponibles sur le site Internet www.neobe.com.
- « **Poste de travail** » (en anglais « Workstation ») : désigne un ordinateur à usage personnel ou professionnel. Un poste de travail est utilisé par **un seul et unique utilisateur** et ne doit contenir qu'un maximum de deux disques dur logiques internes sans prise en charge de la sauvegarde de données d'ordinateurs tiers (lecteurs réseaux, partage réseau de Windows ou disques externes...).
- « **RAID 5** » : (Redundant Array of Independent Disks) : désigne une architecture matérielle permettant d'accélérer, de sécuriser et/ou de fiabiliser les accès aux données stockées sur disques durs. Le RAID 5 associe le striping (chaque octet est divisé en autant de morceaux qu'il y a de disques) et un système à parité répartie (en cas de défaillance d'un des disques, les données sont toujours accessibles).
- « **RAID 6** » : Le RAID 6 est une évolution du RAID 5 qui accroît la sécurité en utilisant n informations redondantes au lieu d'une. Il peut donc résister à la défaillance de n disques.
- « **Serveur** » (en anglais : « Server ») : désigne un ordinateur hébergeant un service applicatif et possédant une grande quantité d'espace disque où sont déposés des fichiers. Les utilisateurs peuvent ensuite les récupérer au moyen d'un protocole de partage de fichier.
- « **Serveur Neobe** » : désigne les serveurs d'hébergement alloué à Neobe et destiné à stocker les fichiers transmis par le Client au travers du Service Neobe Backup.
- « **Espace Client** » : désigne la console d'administration du Client accessible depuis l'adresse <http://www.neobe.com/client> lui permettant de modifier son profil client, de gérer ses commandes, d'administrer ses comptes et de contacter le support technique.
- « **Fichier(s) à sauver** » : désigne le(s) fichier(s) qui doivent être sauvés lors d'une sauvegarde. Les fichiers sont déclarés « à sauver » lorsqu'aucune version de ce(s) fichier(s) n'est déjà présente sur les serveurs de NEOBE ou bien lorsque la date de dernière modification du/de(s) fichier(s) est différente de celle stockée sur les serveurs NEOBE. Pour les mises à jour, la comparaison se fait donc uniquement sur la date de dernière modification du fichier du client sur son ordinateur.

3. OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client bénéficie du Service Neobe Backup et bénéficie d'une licence d'utilisation, non cessible et non exclusive, sur le Logiciel Neobe Backup et ses modules annexes.

L'ensemble des offres de services fournies par le Prestataire se trouve détaillé sur son site Internet à l'adresse suivante : www.neobe.com.

4. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales sont présentées en langue française. Elles ont vocation à s'appliquer de façon exclusive entre Neobe et le Client souhaitant bénéficier du Service.

Les présentes Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur et accessibles sur le site Internet www.neobe.com à la date de souscription au Service par le Client.

5. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

La souscription au Service implique l'acceptation sans restrictions ni réserves des présentes Conditions Générales.

Toute utilisation du Service emporte de plein droit l'application des présentes Conditions Générales.

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

La relation contractuelle entre Neobe et le Client est régie, par ordre décroissant, par :

- (i) les présentes Conditions Générales ;
- (ii) les éventuelles conditions particulières rattachées aux offres proposées par Neobe ;
- (iii) le bon de commande papier ou numérique en ligne, complété et validé par le Client ;
- (iv) les fiches tarifaires.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un des documents ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

Il est expressément convenu que tout autre document non expressément cité ci-dessus n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager le Prestataire.

7. SOUSCRIPTION ET ADHESION AU SERVICE

7.1 : Conditions préalables à la souscription au Service

S'il s'agit d'un particulier, le Client déclare être majeur émancipé et avoir la pleine capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'adhérer au Service.

S'il s'agit d'une personne physique ou morale souhaitant souscrire au Service à titre professionnel, le Client déclare être titulaire d'un numéro d'identification INSEE et/ou SIREN en cours de validité.

7.2 : Modalités d'adhésion au Service

Le Service est accessible exclusivement en ligne sur le site Internet www.neobe.com, suivant la souscription d'un abonnement payant.

Pour s'inscrire, le Client doit se rendre dans la rubrique « **S'ABONNER** » accessible sur le site Internet www.neobe.com, sélectionner les différents paramètres de son abonnement (*offre, espace de stockage, nombre de licences/postes et options*) auquel il souhaite adhérer et cliquer sur le bouton « **VALIDER** ».

Le Client devra alors remplir un Bon de commande et fournir l'ensemble de ses coordonnées complètes qui lui permettront de se voir attribuer un Identifiant unique et un code d'accès nominatif, lesquels lui permettront d'accéder à son « **Espace client** » à partir duquel il pourra accéder au Service.

Une fois son Bon de commande validé, les **Conditions Générales** acceptée et le prix indiqué sur son Bon de commande payé, Neobe adressera au Client un courrier électronique de « **confirmation** » visant à lui confirmer, d'une part, son adhésion au Service et d'autre part, lui récapituler les caractéristiques de l'offre à laquelle il a souscrite.

L'envoi du courrier électronique de confirmation ne peut intervenir qu'après validation du paiement par le Client des frais d'abonnement au Service.

Le Client est réputé inscrit dès lors qu'il aura reçu le courrier électronique de confirmation de son abonnement susmentionné.

7.3 : Durée du contrat d'abonnement et droit de résiliation

Les Conditions Générales entreront en vigueur à la date de réception du 1^{er} règlement relatif au service souscrit par le Client, décrivant les Prestations considérées aux fins des présentes, et ce, pour une durée déterminée dans le Bon de commande et prévue à l'article 7.3.2 des présentes.

Les Présentes Conditions Générales sont reconductibles tacitement, chacune des parties pouvant y mettre fin moyennant un préavis de trois (3) mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception **suivant les modalités indiquées à l'article 18.2 des présentes**.

7.3.1 : Période d'essai gratuit – Compte Demo

Afin de lui permettre de découvrir le Service Neobe Backup, le Client a la possibilité de créer un compte Demo d'une durée de validité de quinze (15) jours.

Durant cette période d'essai gratuite, le Client pourra bénéficier de l'ensemble des Services Neobe Backup compris dans le Service.

A l'issue de cette période d'essai, le Client pourra alors soit souscrire un abonnement payant à l'un des Pack du Service Neobe Backup, soit purement et simplement ne pas choisir d'y souscrire.

Dans ce dernier cas, le compte Demo sera automatiquement résilié.

7.3.2 : Durées d'abonnements possibles

Le contrat d'abonnement au Service est conclu pour une durée déterminée qui ne peut être inférieure à **douze (12) mois**.

Le Client déterminera la durée pour laquelle il souhaitera souscrire au Service pour une période pouvant aller de **douze (12) à quarante-huit (48) mois**.

8. PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

Afin de lui permettre de valider sa commande, le client est invité à choisir un mode de paiement du prix de sa commande.

Les moyens de paiement accepté par Neobe sont les suivants :

- (i) Carte bancaire (Visa, MasterCard et American Express),
- (ii) Virement bancaire,
- (iii) Chèque bancaire (France uniquement),
- (iv) Prélèvement bancaire (France uniquement),
- (v) Paypal,
- (vi) Mandat administratif.

Lors du renouvellement de son abonnement, s'il souhaite procéder à son règlement au moyen d'un moyen de paiement différent d'une carte bancaire, le Client doit s'assurer des délais postaux et bancaires.

9. PRIX

Le prix d'abonnement au Service dépendent de l'offre choisie par le Client. Un tableau tarifaire est disponible en ligne en cliquant sur <http://www.neobe.com/fr/tarifs>.

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Chaque commande est payable en euros.

Le prix de l'abonnement souscrit par le Client est celui indiqué sur son Bon de commande.

Le Client reconnaît et accepte que le montant de l'abonnement ne prend en compte ni le coût des télécommunications, permettant l'accès au Service en ligne, ni les autres coûts éventuels de connexion à l'Internet qui restent à la charge du Client, en totalité.

Neobe se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

En cas de réduction de ses prix, ces modifications seront effectives dès leur mise en ligne sur le site. Si la modification est temporaire, la durée de cette modification sera également affichée sur le site.

En cas d'augmentation de ses prix, ces modifications seront effectives 30 jours après avoir été mises en ligne sur le Site. Le Client se verra alors adressé un courrier électronique l'informant de cette modification à laquelle il sera invité à souscrire en déclarant ladite modification par l'envoi d'un courrier électronique.

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

D'une manière générale, le Prestataire est tenu à une **obligation de moyens** sauf en ce qui concerne la restitution des données stockées qui constitue **une obligation de résultat** dans la mesure où le Client tient bien toutes ses obligations citées dans **l'article 11**, exception faite des Packs Demo, Freedom et Home, où le prestataire n'est tenu à aucune obligation de résultat.

10.1 : Stockage des données informatiques

Les données hébergées sur le Serveur Neobe sont chiffrées avec une clé de 256 Bits (Code PIN de cryptage) dont seul le Client est détenteur et responsable.

Neobe s'engage à effectuer l'hébergement des données informatiques envoyées par le Client à l'aide du Logiciel Neobe Backup sur son Serveur et à en assurer la sécurité dans leur état de collecte.

Neobe s'engage à disposer de deux copies identiques des fichiers chiffrés envoyés par le Client.

10.2 : Restitution des données informatiques

Neobe s'engage à restituer les fichiers présents sur ses serveurs dans l'état où le Client les a envoyés, sauf si le Client a perdu le Code PIN de cryptage desdits fichiers et qu'il n'a pas communiqué ce code à Neobe, et/ou s'il a effacé volontairement lesdits fichiers de son compte et/ou s'il ne les a pas transférés dans sa liste de fichiers à sauvegarder et/ou si lesdits fichiers n'ont pas été transférés sur les serveurs de Neobe pour quelque motif que ce soit par le Client sans que ce dernier ait pris contact au préalable auprès de Neobe pour l'informer d'un éventuel dysfonctionnement.

Le Client reconnaît et accepte qu'il peut à tout moment récupérer tout ou partie de ses données informatiques de manière autonome à l'aide du Logiciel Neobe Backup.

Neobe peut réaliser la restitution des données du Client par l'intermédiaire de tout support physique de son choix contre facturation, ce que le Client accepte expressément.

Neobe prévoit, sur acceptation d'un devis par le Client, l'intervention d'un technicien pour l'assistance à la remise en place des fichiers restitués sur l'ordinateur du Client.

10.3 : Dispositions spécifiques relative au Pack Demo, Freedom et/ou Home

Le Client a bien pris connaissance qu'un compte Demo, Freedom et/ou Home ne donne lieu à aucune obligation de la part de Neobe et demeure utilisé par le Client à ses risques et périls.

Un compte Demo, Freedom et/ou Home ne doit pas être utilisé pour sauvegarder des données sensibles mais uniquement des données considérées par le Client comme sans valeur.

Un compte Demo, Freedom et/ou Home est automatiquement supprimé à son échéance s'il n'est pas prolongé par le Client.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT

Les obligations mises à la charge du Client constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par Neobe de ses obligations.

En cas de manquement à une quelconque de ses obligations par le Client, la responsabilité de Neobe ne pourra être engagée à quelque titre que se soit.

11.1 : Informations relatives au Client

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères lors de la souscription de son abonnement en ligne.

Le Client s'engage à prévenir Neobe de tout changement concernant ses informations et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

A cet égard, le Client doit disposer d'une adresse de courrier électronique et postale valide et en parfait état de fonctionnement.

En cas de changement de ses informations, le Client devra en informer Neobe par courrier électronique, télécopie ou lettre simple, ou en les modifiant directement dans son Espace Client.

11.2 : Identifiant et mot de passe du Client

En souscrivant un abonnement auprès de Neobe, le Client se verra attribuer un Identifiant et un mot de passe strictement personnels qu'il s'engage à conserver confidentiels. Le Client enregistré est seul autorisé à utiliser et accéder au Service à l'aide de cet Identifiant et ce mot de passe.

Tout accès au Service avec les Identifiant et mot de passe du Client est réputé avoir été effectué par ce dernier. L'accès au Service s'effectue sous la seule responsabilité du Client.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard de son Identifiant et mot de passe d'en informer dans les meilleurs délais Neobe et de justifier à cette occasion de son identité par tous moyens.

A réception de cette notification écrite dûment justifiée, Neobe procédera à la modification de l'Identifiant et du mot de passe du Client. Durant ce laps de temps, le Client demeure responsable de l'utilisation du Service qui pourrait être faite avec son Identifiant et son mot de passe.

11.3 : Code PIN de cryptage du Client

Afin de garantir le bon fonctionnement du Service, le Client s'engage à conserver personnellement son Code PIN de cryptage.

A cet égard, le Client reconnaît et accepte qu'il est seul détenteur du code PIN de cryptage qui lui aura été attribuée pour la sécurisation de ses données.

Toutefois, le Client a la possibilité, au moment où procédera à la génération de son code PIN de cryptage d'en confier une copie au Prestataire et ce, en sélectionnant l'option correspondante dans le Logiciel Neobe Backup.

Dans le cas où le Client ne souhaiterait pas confier une copie de son code PIN de cryptage au Prestataire, le Client reconnaît et accepte qu'en cas de perte du code PIN de cryptage, le Prestataire

ne pourra pas techniquement le restituer au Client et par voie de conséquence procéder à la récupération de ses données.

A cet égard, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque manière que ce soit en cas de perte des données du Client.

11.4 : Engagements du Client

Le Client fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunication nécessaire à l'accès au Service.

Le Client reconnaît, à cet effet, avoir été suffisamment informé de la configuration minimale préconisée et des modalités liées à l'utilisation du Service.

En particulier, le Client conserve à sa charge le coût d'acquisition, de mise en place et de maintenance des moyens informatiques de télécommunication nécessaires à l'accès au Service (connexion Internet).

Afin de garantir le bon fonctionnement du Service, le Client s'engage à :

- (i) Installer le Logiciel Neobe Backup sur un ordinateur personnel sous environnement processeurs Intel ou compatible, munis d'un système d'exploitation mis à jour de Windows 7, XP SP3, VISTA, 2000, 2000, 2008, 2003 SERVER, 2008 SERVER (en fonction de l'offre souscrite).
- (ii) Posséder une connexion Internet sur le poste informatique où est installé le Logiciel Neobe Backup.
- (iii) Installer un logiciel de protection anti-virus sur son ordinateur personnel et veiller à mettre à jour fréquemment la dernière version disponible de celui-ci.
- (iv) Installer et utiliser la dernière version du Logiciel Neobe Backup téléchargeable depuis le site Internet www.neobe.com.
- (v) Mettre à jour la liste des fichiers et dossiers qu'il souhaite sauvegarder dans le Logiciel Neobe Backup et vérifier la bonne exécution des différentes sauvegardes automatiques ou manuelles; et, en l'occurrence, faire usage du Logiciel Neobe Backup comme un outil de sauvegarde et non comme un outil de substitution à un ou plusieurs disque(s) dur.
- (vi) Informer Neobe, par lettre simple et/ou courrier électronique, de tout dysfonctionnement, détérioration du service ou l'un des éléments constitutifs qu'il pourrait constater.
- (vii) Utiliser uniquement la version du Logiciel Neobe Backup correspondante au pack auquel il aura souscrit.
- (viii) Veiller à ne pas supprimer volontairement ou involontairement sur les serveurs Neobe, des fichiers et/ou dossiers dont la perte se révélerait préjudiciable pour le Client :
 - (i) Et ce, notamment par la fonction « SYNCHRONISATION » qui a pour effet de supprimer des serveurs Neobe, les fichiers qui n'existent plus (ou qui ont été déplacés ou renommés) sur l'ordinateur du Client sur lequel le logiciel Neobe Backup est installé.

- (ii) Ou bien par le biais de la fenêtre Explorer-Parcourir du logiciel Neobe Backup,
- (iii) Ou bien par le biais du logiciel complémentaire Neobe Explorer,
- (iv) Ou bien par le biais de tout logiciel tiers pouvant utiliser le protocole SFTP.

(ix) Utiliser un pack neobe Backup exclusivement pour son usage, sans possibilité de céder ou partager ce pack avec de tierces personnes (morales et/ou physiques).

11.5 : Sécurité des fichiers du Client

Le Client est seul responsable de la gestion et de la préservation de la confidentialité de ses fichiers et s'engage à prendre toute mesure utile pour en assurer la parfaite sécurité.

Le Client est informé que Neobe n'est pas en position d'estimer avec précision les pertes et dommages que le Client pourrait subir du fait du dysfonctionnement du Service ou de tout autre manquement de la part de Neobe.

A cet égard, le Client est informé qu'il peut souscrire à ses frais l'assurance appropriée de son choix, s'il souhaite être indemnisé pour tout dommage ou perte qu'il pourrait subir (*si et seulement si le Client a bien tenu toutes ses obligations indiquées dans l'article 11.1*), en sus de la couverture de l'assurance souscrite par Neobe, conformément aux dispositions du présent Article 15.

11.6 : Suivi de sauvegarde des fichiers du Client

Le Client est seul responsable de la configuration et du suivi des sauvegardes de ses fichiers qu'il réalise via le service Neobe sur les serveurs Neobe.

Le Client est informé que Neobe n'est pas tenue de la vérification du suivi des sauvegardes des fichiers du Client sur le Serveur.

Cette vérification relève donc de la vigilance et de la responsabilité du Client.

11.7 : Intégrité du Service Neobe Backup

Lors de toute utilisation du Service Neobe, le Client s'engage à ne pas enfreindre la réglementation française ou internationale.

De manière générale, le Client s'engage à ne pas pénétrer et/ou tenter de pénétrer de manière illicite dans les systèmes informatiques de Neobe ou tenter de le faire.

En cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations telles que visée à l'article 11 ci-dessus, Neobe se réserve le droit, sans préavis et sans mise en demeure, de (i) suspendre le service Neobe, (ii) supprimer toutes informations susceptibles de contrevenir aux règlements susvisés et (iii) procéder à la fermeture du compte du Client dans les conditions définies à l'article 20 des présentes Conditions Générales.

12. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1 : Signes distinctifs Neobe

La dénomination Neobe ou toute partie du site Internet www.neobe.com sont protégés par des droits de propriété intellectuelle à titre de marque, dénomination sociale, nom commercial, enseigne et titre du Logiciel Neobe Backup.

A ce titre, et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle, est autorisée.

A aucun moment ces éléments ne peuvent être reproduits, copiés, vendus ou exploités pour des raisons commerciales sans une autorisation préalable expresse et écrite de la part de Neobe.

12.2 : Logiciel Neobe Backup

La mise à disposition du Logiciel Neobe Backup n'emporte nullement cession des droits de propriété intellectuelle attachés audit logiciel et sur l'un quelconque de ses éléments, y compris la Documentation y associée, lesquels demeurent la propriété exclusive de Neobe.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle des produits et services de Neobe.

Notamment, le Client s'interdit toute reproduction, représentation, adaptation, modification, transformation, décompilation, ingénierie inverse, analyse fonctionnelle ou arrangement du Logiciel Neobe Backup, pour quelque raison que ce soit.

De même, le Client s'interdit la transcription et à la traduction dans d'autres langages de programmation du Logiciel Neobe Backup ou de sa modification même partielle.

Le Client s'interdit d'utiliser les services de Neobe à d'autres fins que celles décrites aux présentes Conditions Générales, et notamment de l'exporter, de l'utiliser à l'extérieur du territoire français, et plus généralement de le mettre à disposition de tiers.

Le Client s'engage à maintenir en bon état et à respecter, toutes les mentions de propriété, de copyright, de marque, nom commercial, titre qui pourraient figurer sur le Logiciel Neobe Backup ou son éventuelle nouvelle version, y compris sur la documentation associée.

13. GARANTIES – RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE - CONFIDENTIALITE

13.1 : Garanties

Neobe s'efforcera d'offrir au Client la meilleure disponibilité possible d'accès au service.

Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue, en termes de disponibilité ou de performance, compte tenu de la structure du réseau Internet et de l'afflux, à certaines heures, des utilisateurs.

Si au cours de l'abonnement, Neobe était amenée à prendre des mesures de sauvegarde ou de correction de ses dispositifs, permettant l'accès au contenu du Service en ligne, Neobe s'engage à en informer le Client par correspondance électronique, dans un délai de 8 heures, avant la date prévue, pour opérer lesdites mesures.

Neobe ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, y compris et sans que cette énumération ne soit limitative les garanties afférentes à la qualité et la compatibilité du Service à un usage spécifique, et à la non violation des règles d'utilisation du Service par le Client.

Neobe n'est pas responsable du contenu des fichiers et données sauvegardés et stockés par le Client sur son Serveur.

Neobe ne garantit pas que (i) le Service répondra parfaitement aux attentes du Client (ii) le Service sera ininterrompu, opportun, sûrs ou dépourvus de toute erreur (iii) les résultats qui peuvent être obtenus en utilisant le Service seront fiables (iv) et que les défauts dans le Logiciel utilisé, s'il en existe, feront l'objet d'une correction.

D'autre part, aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par le Client de Neobe ou lors de l'utilisation du Service ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par le présent accord.

13.2 : Limitation de responsabilité

Conformément à la réglementation en vigueur, Neobe, ses employés, ou ses fournisseurs de services ne peuvent être tenus pour responsables de tout dommage direct ou indirect en ce y compris notamment les pertes de données ou toute autre perte de biens incorporels pouvant survenir (i) du fait de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité d'utiliser le Service, (ii) suite à un accès non autorisé au Service, (iii) suite à une déclaration ou à la conduite d'un tiers sur le Service et (iv) toutes autres questions en rapport avec le Service.

Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ses fichiers, de les conserver ou de les détruire, et assume la seule responsabilité de ses choix.

De fait, le Client est invité à sauvegarder sur un support approprié, dont il a le contrôle et/ou la garde, tout fichier ou toute donnée qu'il considère comme suffisamment important pour justifier cette sauvegarde.

Le Client reconnaît expressément, utiliser le service de télésauvegarde Neobe et le Logiciel Neobe Backup, sous sa seule responsabilité exclusive.

Le Client est seul responsable de l'installation et/ ou mise à jour du Logiciel Neobe Backup ainsi que de toutes difficultés résultant de cette installation et/ ou mise à jour.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

En cas de réclamation relative à un dysfonctionnement ou sinistre, le Client devra en informer Neobe par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant la date où il aura eu connaissance du dysfonctionnement ou du sinistre.

En cas de dommages directs ou indirects (tels que notamment préjudice commercial, perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de fichiers et/ou de données, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de preuve, accès par un tiers non autorisé au Service, défaillance du système de sécurité, de mise à jour, de stockage et de chiffrement des informations contenues dans les fichiers et/ ou d'information) subis par le Client, la responsabilité du Prestataire ne pourra être que de la perte d'une chance d'amoindrir les effets du

sinistre, la prestation objet des présentes ne dispensant pas le Client, s'il le souhaite, de souscrire une assurance adaptée aux risques informatiques dont il souhaite prémunir son entreprise, notamment en cas de perte de données informatiques.

Toutefois si la responsabilité de Neobe était retenue, de convention expresse, il est convenu que l'obligation à réparation serait limitée au montant de la redevance annuelle de l'abonnement du Client.

13.3 : Force Majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence des Tribunaux français et notamment les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

En cas de survenance d'un tel évènement, le contrat sera suspendu pendant un délai de trente (30) jours à compter de la survenance dudit cas de force majeure. Au cours de cette période, les parties acceptent d'engager des discussions pour trouver une solution alternative.

Si après quinze (15) jours de discussions, les parties ne trouvaient pas d'issue, le contrat serait alors résolu ou résilié de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

13.4 : Confidentialité

Le Client et Neobe s'engagent à conserver confidentiels, sauf aux fins strictement nécessaires à la bonne exécution des présentes (i) les informations, documents ou données que les Parties pourront s'être communiquées ou auxquels elles pourraient avoir accès dans le cadre des présentes ; (ii) les informations concernant les activités, savoir-faire, métiers, politique commerciale, stratégie industrielle, plans de gestion ou d'organisation et projets des Parties ou de leurs filiales.

Le Client et Neobe s'engagent à ne pas exploiter, directement ou indirectement, ou à ne pas permettre l'exploitation par un tiers des informations et savoir-faire dont elles auraient connaissance dans le cadre des présentes, à toute autre fin que la bonne exécution de ce dernier.

Le Client et Neobe s'interdit également d'utiliser les informations confidentielles à des fins autres que l'exécution des présentes.

Toutefois, aucune divulgation d'information ne pourra être reprochée à l'une des Parties (i) si les informations concernées sont déjà connues du public, (ii) si elles ont été développées de manière indépendante par la Partie qui les divulgue sans utilisation des informations confidentielles de l'autre Partie, (iii) si la Partie qui les divulgue peut prouver qu'elle en avait connaissance avant même leur communication par l'autre Partie, (iv) si ces informations ont été obtenues régulièrement par d'autres sources, ou (v) si les informations concernées sont divulgués à une juridiction administrative ou judiciaire ou à une autorité administrative ou de tutelle dans le cadre d'une procédure ou d'un contrôle.

Cet engagement de confidentialité restera en vigueur pendant la durée du Contrat d'abonnement, pour quelque raison que ce soit, étant précisé que les informations soumises au secret bancaire et/ou médical et/ou juridique ne pourront pas être révélées, et ce, sans limitation de durée, tant que ces informations seront soumises au secret bancaire et/ou médical et/ou juridique.

14. DISPOSITION RELATIVE AU CONTENU STOCKE SUR LE SERVEUR NEOBE

Neobe assurant une simple prestation de stockage et de restitution de données informatiques sauvegardées préalablement chiffrées par le Client seul détenteur du Code PIN de cryptage, le Prestataire n'ayant pas connaissance du contenu même des fichiers et ne connaissant que leurs dénominations, l'abonné déclare être le seul et unique responsable des données qu'il stocke.

La responsabilité de Neobe ne pourra donc en aucun cas être recherchée au titre des données stockées, le Client s'engageant à le garantir et le relever indemne contre toute réclamation de quelque nature qui pourrait lui être adressée relativement auxdites données.

Le Client reconnaît ainsi que Neobe ne faisant que stocker des fichiers cryptés dont elle ignore l'intégrité, il ne saurait être tenu pour responsable de ces derniers, et dégage donc Neobe de toute responsabilité en ce domaine.

En outre, dans le cas où le Client utiliserait le service de Neobe pour sauvegarder et stocker sur le Serveur de Neobe, des fichiers au contenu illicite et/ou (i) portant atteinte à la dignité humaine (incitation à la haine raciale, images, vidéos ou contenu à caractère pédo-pornographique, etc.) (ii) portant atteinte aux droits de propriété intellectuels de tiers (fichiers musicaux, films, photographies piratés) son compte sera fermé et son abonnement résilié sans qu'il ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation pécuniaire.

En cas de poursuite judiciaire mise en œuvre en raison du contenu stocké par le Client sur le Serveur de Neobe, par l'intermédiaire du Service Neobe Backup, le Client reconnaît et accepte qu'il assumera pleinement et entièrement la responsabilité dudit contenu dégageant de ce fait toute responsabilité à la charge de Neobe.

15. ASSURANCE

Neobe déclare avoir souscrit à un contrat d'assurance auprès de la société AGF (Allianz Group) et couvrant à hauteur de 500.000 € - cinq cent mille Euros - (limite par sinistre et par année d'assurance) les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle encourues à l'occasion de son activité de fourniture d'un "service de sauvegarde et stockage de fichiers informatiques à distance par Internet" (sauf Canada et Etats-Unis).

16. LIMITATION DU TRAFIC CLIENT

A titre préventif et pour assurer une qualité de service optimale, la quantité de la Bande passante du Client vers son espace de sauvegarde est limitée par un « quota mensuel ».

Ce "quota mensuel" est de 10Go pour le Pack Home, 20Go pour le Pack Workstation ; les autres Packs ne sont pas concernés par cette limitation. Bien qu'improbable pour une utilisation "normale" du service, si ce quota était atteint, Neobe en informera le Client de ce dépassement.

Neobe se réserve alors la possibilité de suspendre l'accès au Serveur de stockage dans les soixante-douze (72) heures qui suivent le premier avertissement jusqu'à la prochaine remise à zéro du compteur intervenant le mois suivant à la date anniversaire du contrat.

Le Gigaoctet supplémentaire de données transférées est facturé un (1) euro HT.

17. INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

17.1 : Données personnelles

Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement et à l'exécution de ses demandes.

Les fichiers clients Neobe sont enregistrés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Neobe s'engage à protéger les données personnelles du Client. Toutes les données personnelles le concernant que Neobe a recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Conformément aux dispositions des articles 38, 39, 40, 41 et 42 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles le concernant.

Il lui suffit, pour ce faire de contacter Neobe (en indiquant ses noms, prénom, adresse et mail) par courrier recommandé à **NEOBE SARL – 111 AVENUE VICTOR HUGO – 75784 PARIS CEDEX 16.**

17.2 : Données de santé à caractère personnel

Le Client est informé que la société Neobe n'est pas agréée « *hébergeur de données de santé à caractère personnel* » (France) et que, par conséquent, le Client est invité à ne pas sauvegarder sur les serveurs de Neobe tout fichier relatif aux données de santé à caractère personnel tel que défini par le Décret française n°2006-6 du 4 janvier 2006. Conformément à l'article 14 des présentes, Neobe n'a pas connaissance du contenu stocké sur ses serveurs et qu'en cas de poursuite judiciaire mise en œuvre en raison du contenu stocké par le Client sur le Serveur de Neobe, par l'intermédiaire du Service Neobe Backup, le Client reconnaît et accepte qu'il assumera pleinement et entièrement la responsabilité dudit contenu dégageant de ce fait toute responsabilité à la charge de Neobe.

17.3 : Mesures de sécurité

Neobe s'engage à prendre toutes mesures raisonnables pour protéger les données à caractère personnel du Client, recueillies ou traitées par ses soins.

18. RESILIATION

18.1 : A l'initiative de NEOBE

Neobe se réserve le droit de mettre fin, par tout moyen, au contrat d'abonnement du Client à n'importe quel moment et sans préavis, et ce, en cas de : (i) non-paiement par le Client du prix de son abonnement, (ii) manquement par le Client aux conditions d'utilisation du Service (iii) et plus généralement pour toute autre raison mettant en péril la société Neobe et la qualité de son Service.

Cette résiliation du contrat d'abonnement par Neobe entrainera la suppression définitive, irrévocable et immédiate des données informatiques du Client hébergées sur les Serveurs mis à

disposition par Neobe. Le Client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement, ni au versement d'une quelconque indemnité. Les sommes à devoir à Neobe par Le Client restent dues.

18.2 : A l'initiative du CLIENT

Le Client pourra faire valoir la résiliation de son abonnement, à tout moment, moyennant un préavis de trois (3) mois signifié à Neobe par lettre recommandée avec accusé de réception :

- (i) Sur papier libre, ou,
- (ii) Sur le formulaire disponible dans « *L'Espace Client* » du Client accessible via l'adresse : <https://www.neobe.com/client> ; à la rubrique « **PROFIL** » : « **Modifier mon profil** » en cliquant sur le lien « **Résilier** » du tableau récapitulatif.

Dans cette hypothèse, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'une quelconque des sommes qu'il aura préalablement versé à Neobe au titre des prestations réalisées.

19. DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 : Intégralité du contrat

Les présentes Conditions Générales expriment l'intégralité des obligations des parties.

Aucune Condition Générale ou spécifique, figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties, ne pourra s'intégrer aux présentes.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

19.2 : Non validité partielle

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales seraient considérées comme nulles, réputées non écrites ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et resteront pleinement applicables, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre contractuel.

19.3 : Titres

En cas de difficultés d'interprétation entre l'un des titres figurant en tête des clauses, et l'une des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

20. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est donnée aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris, nonobstant pluralités de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence, les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.